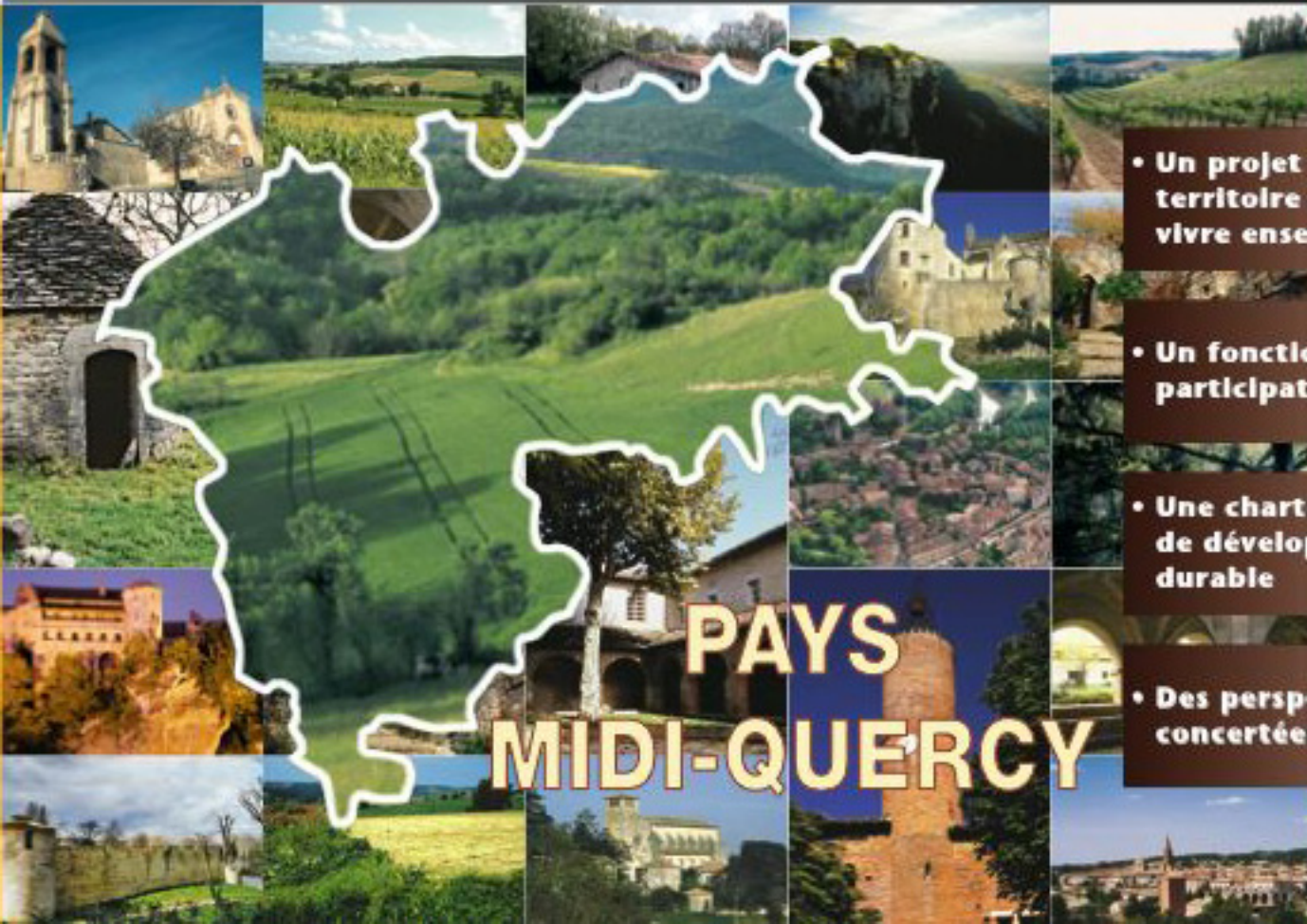


Pour un avenir ensemble



- Un projet du territoire pour vivre ensemble

- Un fonctionnement participatif

- Une charte de développement durable

- Des perspectives concertées

**PAYS
MIDI-QUERCY**

Un pays : Midi-Quercy

Le Pays Midi-Quercy est le fruit d'une entente entre les collectivités territoriales. Cet espace de projet commun exprime la volonté d'organiser l'aménagement du territoire au niveau local.

DÉMOGRAPHIE DU PAYS MIDI-QUERCY : 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES POUR 48 COMMUNES

Quercy Caussadais

16 896 habitants
Superficie : 39 328 ha
Auty
Caussade
Cayrac
Cayriech
Labastide-de-Penne
Lapenche
Lavaurette
Mirabel
Molières
Montalzat
Montels
Montfermier
Montpezat-de-Quercy
Puyfaroque
Réalville
Saint-Cirq
Saint-Georges
Saint-Vincent
Septfonds

Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron

7 164 hab. – Sup. : 43 525 ha
Castanet
Cazals
Caylus
Espinass
Féneyrols
Ginals (hors Com de Com)
Lacapelle-Livron
Laguépie
Loze
Mouillac
Parisot
Puyfargade
Saint-Projet
Saint-Antonin Noble-Val
Varen
Verfeil-sur-Seye

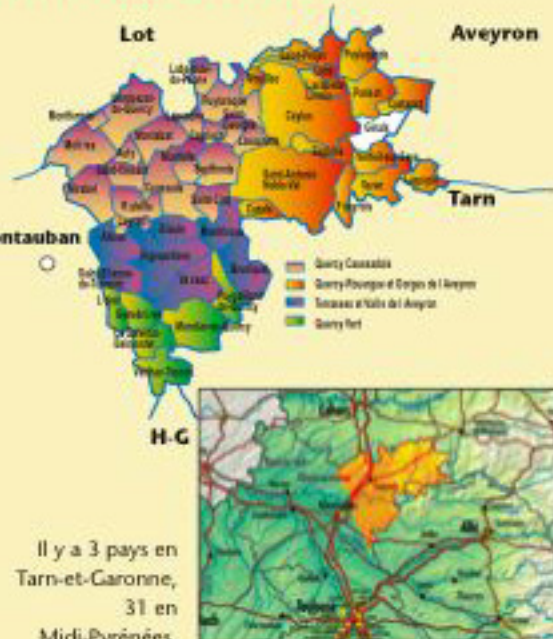
Terrasses et Vallée de l'Aveyron

11 276 hab. – Sup. : 20 925 ha
Albias
Bioulé
Bruniquel (c. de Mondar)
Montricoux
Nègrepelisse
Saint-Etienne-de-Tulmont
Vaissac

Quercy Vert

3 718 hab. – Sup. : 12 772 ha
Génébrières
La Salvetat-Beilmonet
Léojac (c. Montauban)
Mondar-de-Quercy
Puygaillard-de-Quercy
Verhac-Tescou

Total Midi-Quercy
39 241 hab. 118 875 ha



Il y a 3 pays en
Tarn-et-Garonne,
31 en
Midi-Pyrénées.

Tarn-et-Garonne 206 034 habitants 5 718 km² Midi-Pyrénées 2 551 687 habitants 45 348 km²

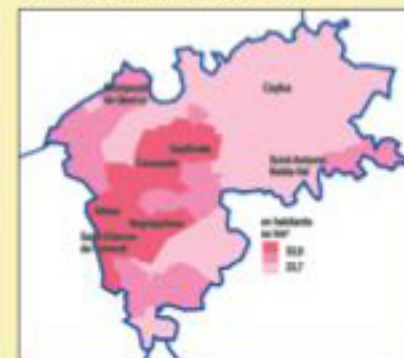
Un territoire contrasté

Le diagnostic du territoire des 48 communes fait apparaître des différences très importantes entre l'est et l'ouest : moyenne d'âge et densité de la population, pression de l'agglomération montalbanaise, espaces résidentiels. L'emploi est concentré sur Caussade et les chefs-lieux de cantons ; les activités économiques concentrent l'industrie à la ville et l'artisanat dans les bourgs ruraux. La géologie comme l'architecture montrent la diversité entre plaines, vallées et plateaux ainsi qu'une grande variété de paysages façonnés pour l'essentiel par son agriculture.



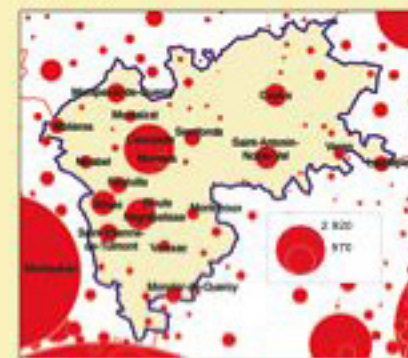
Densité de la population

Cartes extraites du dossier de candidature



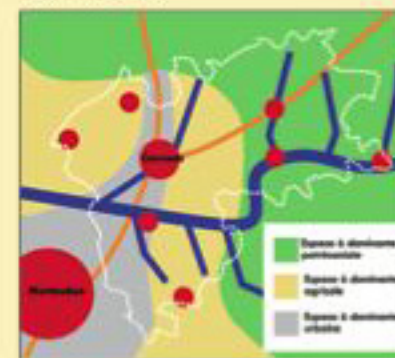
Répartition de l'emploi en 1999

Source : Insee



Occupation de l'espace

Source : CAUE T & G



Un projet pour le Pays

UN PAYS, POUR QUOI FAIRE ?

- Privilégier le lien social et la complémentarité ville-campagne,
- favoriser une démarche de solidarité pour les terroirs qui le composent ;
- s'inscrire dans la démarche mondiale du développement durable ;
- protéger et promouvoir ses paysages remarquables et sa qualité de vie ;
- maîtriser le développement économique, l'urbanisation, l'habitat pour satisfaire les besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain.
- respecter l'environnement et contribuer à la construction du Parc naturel régional des Bastides, des gorges de l'Aveyron et de la Grésigne.

Conjuguer la préservation d'un cadre de vie de qualité avec le développement économique

Un développement « durable »

C'est un développement qui satisfait les besoins actuels des contemporains sans hypothéquer ceux des générations futures.

Les gouvernements ont inscrit cette préoccupation au niveau mondial. La France, par le biais de la Loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable du territoire, a adopté une démarche permettant à la fois la constitution de territoires de projet et la concertation.

La participation comme méthode

Des citoyens non élus mais impliqués dans la vie associative et professionnelle du Pays se trouvent associés à travers le **Conseil de développement**.



Dès les premières réunions projetant la construction du Pays, la société civile a été sollicitée pour participer à l'élaboration d'une **Charte de développement durable** qui est le cadre général des plans d'action à venir.

Des projets respectueux de la Charte

La progression de la démographie par un solde migratoire positif (24,2 % de la population sont des nouveaux arrivants) implique d'y faire face en maîtrisant les contradictions (qui voudrait de la proximité de la ville à la campagne ? comment travailler sans garde d'enfants ? et la dépendance des personnes âgées sans les services à domicile ?, etc.). Il y a donc à **développer l'habitat locatif tant public que privé, défendre la qualité de l'aide et des soins à domicile, de l'héberge-**

ment touristique, l'accueil à la petite enfance, les services publics et les commerces de proximité.

En complémentarité au développement industriel de la ville de Caussade, le Pays va promouvoir les atouts essentiels du territoire en **matière d'emplois** : les services, l'accueil touristique, la réhabilitation du patrimoine naturel et bâti, les commerces et les artisanats locaux et, bien entendu, une agriculture qui préserve la qualité du paysage.

Des projets engagés

Une charte paysagère, un schéma d'organisation touristique, une politique de l'habitat, du cadre de vie et du foncier, un diagnostic énergétique du territoire, la définition de politiques culturelles, sociales et de l'enfance...

Une application pratique : LA CHARTE PAYSAGÈRE DU PAYS

Elaborée grâce à l'aide d'un cabinet d'architectes et de paysagistes, elle fait apparaître la richesse naturelle et bâtie du Pays.

Elle permet à chacun d'en prendre conscience.

Elle aboutit à des préconisations, un accompagnement, des recommandations pratiques pour les maîtres d'ouvrage et les services chargés de délivrer les autorisations ou permis de construire, entretenir les chemins, protéger et valoriser les sites remarquables...



La charte du Pays Midi-Quercy pour un développement durable


Un cadre de référence pour au moins dix ans pour les contrats avec les partenaires institutionnels


FIXER LE CAP


L'élaboration conjointe d'une charte de développement durable par les élus représentant les communes et par le Conseil de développement représentant la société civile s'est appuyée sur une analyse des forces et faiblesses du territoire mais aussi et surtout sur une réflexion quant aux opportunités et aux menaces pour l'avenir.


Cette Charte du Pays Midi-Quercy constitue un engagement collectif vis-à-vis de l'avenir que les élus du territoire auront la charge de mettre en œuvre avec la participation du Conseil de Développement.

Le diagnostic prospectif a permis d'identifier les grands enjeux d'un développement durable pour le Pays :

 Un aménagement équitable de tout le territoire impliquant une meilleure solidarité entre ville et campagne et à terme, une plus grande solidarité intercommunale.

 La construction d'une identité reposant sur la volonté d'articulation et de complémentarité avec les territoires voisins plutôt que dans la recherche d'autonomie.

 Un développement démographique optimisé par la recherche d'une meilleure mixité sociale et d'une plus forte cohésion entre les habitants.

 La conciliation d'une vocation résidentielle et touristique avec la nécessité d'un développement économique raisonnable, privilégiant la qualité.

 L'information et la formation des habitants ainsi que la qualification des acteurs économiques, sociaux et culturels.



TROIS GRANDS AXES STRATÉGIQUES : ÉQUILIBRE, ÉQUITÉ, SOLIDARITÉ

Ancrer le territoire dans son environnement

- en mettant en œuvre une gestion durable du patrimoine naturel et culturel, élément fédérateur de l'identité du pays,
- en développant activement les coopérations avec les territoires voisins,
- en valorisant et maîtrisant la relation de proximité avec Montauban,
- en mettant en œuvre un aménagement équilibré du territoire.

Équilibrer la démographie et favoriser la cohésion sociale

- en maîtrisant et confortant l'attractivité démographique du territoire,
- en veillant à la cohésion sociale et à une citoyenneté active,
- en encourageant et accompagnant le développement qualitatif des services publics.

Promouvoir un développement économique durable

- en confortant le développement d'une agriculture durable,
- en encourageant le maintien et la création d'activité dans l'artisanat, le commerce, les services, le tourisme et l'industrie,
- en soutenant le maintien et la création d'emplois.



Des perspectives pour le territoire Midi-Quercy

L'ENVIRONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DES GRANDS TRAVAUX...

Faire connaître et mettre en valeur l'exceptionnelle richesse naturelle 28 % de sa surface classée en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique « ZNIEFF », 41 sites classés pour leur intérêt architectural, les Gorges de l'Aveyron...

Promouvoir de nouvelles pratiques environnementales

Assainissement, tri des déchets, qualité de l'eau, des sols et des paysages, développement des énergies renouvelables et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Mettre en valeur le patrimoine architectural, artistique, naturel et culturel

Richesse et diversité constituent une caractéristique essentielle de l'identité du territoire. Châteaux, bastides, centres bourgs médiévaux mais aussi de très nombreux éléments de petit patrimoine rural, nécessitent d'être remis en état, entretenus, mis en valeur.

EXEMPLES

- La Charte paysagère « Patrimoine et paysages pour demain ».
- L'inventaire numérisé du patrimoine bâti.
- La réhabilitation des centres historiques des villages.
- La Filière bois/énergie renouvelable.
- Création du Parc Naturel Régional.
- Équipements structurants d'accueil.

LA COHÉSION SOCIALE

La pression sur l'espace dans la périphérie de Montauban et sur le bâti de caractère dans tout le reste du Pays présente le risque d'aggraver les déséquilibres socio-démographiques entre les différentes parties du territoire.

Le **renforcement de la cohésion sociale doit devenir une priorité**. Pour un territoire dont la vocation résidentielle est évidente, le **développement social** constitue un enjeu majeur. Trois objectifs seront donc recherchés :

- Augmenter l'offre de logement et de service en matière de petite enfance et de culture.
- Politique de solidarité, communication et encouragement à l'implication des habitants dans la vie de la cité.
- Le développement qualitatif des services publics et au public.



- Coordination enfance-jeunesse sur le territoire.
- Mise en place d'une politique culturelle du territoire.
- Amélioration de la coordination des services en direction des personnes âgées.
- Citoyenneté active par le soutien aux associations et le fonctionnement du Conseil de développement.

L'ÉCONOMIE

Ses paysages et sa richesse, Midi-Quercy les doit en grande partie à une agriculture vivante et diversifiée. Son maintien et son développement représentent donc un enjeu économique, social et environnemental important, un enjeu de développement durable.



La recherche du meilleur **équilibre** entre la **viabilité économique** des exploitations, l'intégration de la **bonne environnementale** et la prise en compte de la demande sociale à l'agriculture constituent une priorité absolue.

La vocation **résidentielle et touristique** du Pays recèle également un fort potentiel de développement économique, notamment dans les services, tandis que l'emploi industriel, un temps menacé, semble en mesure de résister grâce au développement du pôle caussadais.

Un développement économique diversifié, responsable sur le plan social et environnemental, économiquement viable implique :

- La consolidation et le développement de l'agriculture.
- La création d'activité dans les services et le renforcement du potentiel touristique.
- La création et le développement de l'emploi.

- Conforter une agriculture durable par le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs et la diversification agricole.
- Plan local d'insertion par l'économie.
- Accès équitable à l'internet.
- Création de maisons communes emploi-formation.
- Aide à la transmission ou à la reprise d'entreprises.
- Schéma de promotion et d'organisation du tourisme.

Des outils et des moyens pour réussir le développement du Pays

COMMENT S'Y PRENDRE ?

En adhérant au Pays, les 48 communes ont choisi de rechercher ensemble un aménagement cohérent du territoire .

L'outil contractuel

Il permet de passer contrat avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département pour accompagner les projets des acteurs publics et privés du territoire.

Le programme opérationnel

La programmation annuelle validée avec les partenaires financiers intègre les projets des collectivités locales et des porteurs de projets privés.

L'organisation territoriale

Le **Syndicat mixte** est constitué d'un comité syndical qui compte 41 membres au total, représentants de leurs communautés de communes élus parmi les délégués intercommunaux.

Il mandate un bureau constitué d'un **président** et de trois **vice-présidents** ainsi que de six autres membres.

Le syndicat mixte du Pays fonctionne également en **commissions** pour examiner les **thématiques** suivantes : (charte paysagère, diagnostic énergétique, emploi formation insertion, tourisme, diagnostic culturel, habitat urbanisme foncier).

Dans chaque domaine, le Pays est un **outil de programmation** du financement des

projets qui s'inscrivent dans la cohérence définie ensemble.

Le **Conseil de développement** travaille en commissions thématiques et géographiques. Ses représentants participent aux divers comités de pilotage avec les élus.

C'est un lieu de **réflexion**, de confrontation des expériences ou des **points de vue** qui permet d'éclairer les décisions du Syndicat mixte en donnant la **parole aux citoyens** engagés dans la vie associative ou professionnelle.

Composé de quatre collègues (associatif, syndical, consulaire et personnes qualifiées), il est ouvert aux acteurs locaux.

Penser global, agir local

Le pays Midi-Quercy a engagé, depuis le programme européen de développement rural LEADER II, des **actions thématiques** couvrant l'ensemble du territoire Midi-Quercy.

Chaque nouvelle thématique abordée fait l'objet de la création d'un **Comité de Pilotage spécifique**, composé d'élus désignés par les communautés de communes, de membres du Conseil de développement et de techniciens de structures départementales ou régionales directement concernée par la thématique abordée.

Il s'agit de faire réellement levier sur les enjeux de développement durable sans se contenter de cofinancer les projets portés par les **acteurs du territoire**.

Il faut pour cela se doter d'une méthode permettant de **sélectionner les actions** ou, en tout cas, de mieux leur faire prendre en compte ces enjeux.

Cette méthode, élaborée de manière **participative** par toutes les parties prenantes du territoire, a consisté à décliner la Charte de développement durable en **mesures opérationnelles**, définir des **critères d'éligibilité** et proposer des indicateurs d'évaluation.

Les mesures retenues s'inscrivent dans le cadre du contrat de Pays

- 1 : Connaissance, protection et valorisation de l'environnement
- 2 : Aménagement du territoire
- 3 : Urbanisme et logement
- 4 : Développement social et culturel
- 5 : Agriculture
- 6 : Tourisme
- 7 : Économie, emploi, formation

Les critères retenus sont les suivants :

1. Favorisant l'action collective et l'organisation en réseau
2. Favorisant l'équité, la cohésion sociale et les solidarités
3. Ayant un effet structurant pour le territoire
4. Confortant un mode de développement durable pour le territoire
5. Participant à l'aménagement du territoire
6. Renforçant l'information, la compétence, la réactivité et l'adaptabilité des acteurs.

Le Conseil de développement du pays est chargé de rédiger un rapport annuel d'évaluation des actions du Pays.



Le Pays en pratique

Vous avez un projet collectif ou d'intérêt général pour le pays Midi-Quercy, vous voulez vérifier s'il peut s'inscrire dans le programme opérationnel du Contrat de Pays, prenez contact avec votre Communauté de communes :

Communauté de Communes du Quercy Caussadais



Christophe Soulié
CC QC
Maison de l'entreprise
ZI de Meaux 82300 CAUSSADE
Tél. : 05 63 93 28 66

Fax : 05 63 93 29 54

Mél : quercycaussadais@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron



Anne Lauzin-Groleau
CC QRGA- Mairie
82140 St-ANTONIN- NV
Tél. : 05 63 30 67 01
Fax : 05 63 30 68 58

Mél : ccqrqa@wanadoo.fr

Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron



Ingrid LEROUX
CC TVA
10, av. Sadi-Carnot
BP 35 - 82800 NÈGREPELISSE
Tél. : 05 63 30 90 90

Fax : 05 63 30 90 91

Mél : cc.terrasses.vallee.aveyron@info82.com

Communauté de Communes du Quercy Vert



Corine LACOMBE
CC QV
33, av. de Montauban
82230 MONCLAR-de-QUERCY
Tél. : 05 63 30 46 46

Fax : 05 63 30 46 28

Mél : cdc-quercyvert@info82.com



Jean Cambon,
président du Syndicat mixte
du pays Midi-Quercy

• Vous voulez en savoir plus sur les mesures, actions définies et mises en œuvre par le Syndicat mixte du pays Midi-Quercy dans le cadre du Contrat de Pays et du programme européen Leader + Midi-Quercy, contactez :

• **Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy :**

Philippe Darbois (Directeur)

1, av. du 11 Novembre 1918

BP 82 - 82800 NÈGREPELISSE

Tél. : 05 63 24 60 64

Fax : 05 63 24 60 65

Mél : pays.midi.quercy@info82.com

Site internet : www.midi-quercy.fr



• Pour connaître l'activité du Conseil de développement du pays Midi-Quercy et éventuellement vous y investir, contactez :

Tél. : 05 63 24 60 64

Mél : cdd@midi-quercy.fr

Distribué dans
chaque foyer
du Pays, ce
document est
réalisé grâce à



Crédits photos : ICDT 82, SBRMG, mairie de Branneuil, 32D2, CRT MF, F. Badieroux, Ass. Chapreaux Caussade, Cabinet Riquierre, Gm. Pessolou, Jean Piroussi
Plaquette réalisée par Joan, Caylus - 05 63 67 08 25
Imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie Tèche-Point.
Dépôt légal 4^e trimestre 2004.